GRAND CONSEIL

Question Simon Bischof **2014-CE-324**

DEE

Transports publics gratuits pour les touristes

22.12.2014

Les touristes séjournant dans les cantons de Genève, du Jura et une partie du Jura bernois ont accès gratuitement aux transports publics durant la durée de leur séjour. Du 1er janvier au 31 mars 2015, les touristes se rendant à Lucerne pour au moins deux jours ont les transports publics gratuits durant 48 heures, dans l'ensemble des cantons de Suisse centrale (LU, OW, NW, SZ, UR et ZG). Dès le 1er janvier 2016, le Conseil d'Etat obwaldien souhaite la gratuité des transports en commun pour les touristes qui réservent au moins trois nuitées dans le canton. Ce type d'offre existe déjà à l'échelle des villes : Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Lucerne.

En développant les transports publics dans le cadre du RER Fribourg|Freiburg, les sites touristiques fribourgeois se rapprochent du reste de la Suisse. Notamment la Maison Cailler, première attraction touristique en Suisse romande, sera accessible depuis Berne sans changer de train en faisant passer la ligne Bulle-Broc Fabrique en voie normale d'ici à 2021.

Je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-il favorable à la gratuité des transports publics pour les touristes qui séjournent dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Fribourg ?
2. Si oui, sous quelle forme et à partir de quand une telle mise en vigueur est-elle possible ? Si non, que propose le Conseil d'Etat en lieu et place, au niveau des prix, pour encourager encore d'avantage l'utilisation des transports en commun par les touristes ?

(Sig.) Simon Bischof, député